

Image not found or type unknown



Frais Facture hospitalisation

Par **Barrez carole**, le **30/08/2017** à **14:00**

Bonjour je viens de recevoir 3 avis de poursuites par huissier de justice pour des factures d'hospitalisation datant de 2011 et qui concerne ma maman décédée en 2012.

Le montanta s'élève à 427.84 euros .

Il y a également un avis me concernant pour des frais qui remontent à 2009.

Suis je obligée de régler ces factures après tout ce temps?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement